

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Des syndicalistes arrêtés puis libérés rassemblement de plus de dix personnes

SUITE à la violation de la disposition interdisant les regroupements de plus de 10 personnes par des partenaires sociaux hier devant le ministère de la Fonction publique, les forces de l'ordre ont procédé à l'interpellation de syndicalistes. Ces derniers sont rentrés chez eux en début de soirée.

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

DES heurts ont eu lieu hier devant le ministère de la Fonction publique, au moment de la rencontre entre les partenaires sociaux et les représentants du dit ministère.

En effet, alors que les membres du comité de pilotage des réformes de la Fonction publique étaient en travaux en vue du démarrage des activités de ce comité, une partie des syndicalistes, pourtant représentée dans ledit comité, s'est opposée à la tenue de cette rencontre. Pour ces derniers, l'heure est à l'application des recommandations du Forum de la Fonction publique tenu du 8 au 10 janvier dernier.

Entre autres recommandations issues de ce premier Forum de la Fonction publique à mettre en œuvre, il y a le respect des procédures de recrutement, conformément à l'article 35 de la loi 8/91 du 26 septembre 1991, portant statut général des fonctionnaires ; la mise en place d'une stratégie visant une gestion efficace des ressources humaines ; la priorisation des recrutements par voie de concours ; la régularisation sans délais des situations administratives ; le respect de la continuité du service public en cas de passation de charges ou de changement de gouvernement ; l'allocation d'une prime d'éloignement etc.

11 SYNDICALISTES INTERPELLÉS. Les personnes arrêtées, dont le leader syndical Pierre Mintsa, ont voulu opérer un passage en force face au dispositif sécuritaire qu'assuraient les policiers à l'entrée du ministère.

que face à un regroupement d'environ 250 personnes, qui n'ont pas respecté la mesure de distanciation qu'impose la lutte contre la pandémie de coronavirus, et face à l'animosité des manifestants, les policiers ont dû intervenir et procéder à l'arrestation de quelques syndicalistes. Les 11 manifestants ont été relâchés le même jour en début de soirée.

Les personnes arrêtées, dont le leader syndical Pierre Mintsa, ont voulu opérer un passage en force face au dispositif sécuritaire qu'assuraient les policiers à l'entrée du ministère.

Pour réduire les risques de propagation du virus Covid-19, le gouvernement avait mis en œuvre plusieurs mesures de protection. Elles devaient permettre d'éviter une contagion rapide de la pandémie. La distanciation sociale a été mise en œuvre et les regroupements de plus de 10 personnes sont interdits. Dans les lieux publics, une distance minimale d'un mètre doit être respectée. Les manifestations regroupant plus d'une dizaine d'individus ne peuvent se tenir pendant la durée de la période de prévention.

Certes, les manifestants improvisés portaient chacun un masque de protection, mais ils ont outrepassé la mesure interdisant les regroupements populaires. "Avant la Covid-19, les camarades avaient fait un sit-in à la Fonction publique et ils n'avaient pas été déguer-

pis...", a reconnu Joël Ondo Ella, devant la presse. Celui-ci fait partie des leaders syndicaux membres du comité de suivi des résolutions du Forum de la Fonction publique. "J'invite les camarades à nous permettre d'accélérer le travail et de nous faire confiance. Nous savons que l'attente est longue. Mais cette attente ne doit pas nous amener à croire que rien ne se fera. Nous ne pouvons pas aussi empêcher à l'administration d'engager la deuxième phase du recensement...", a-t-il ajouté. À propos de la deuxième phase du recensement biométrique des fonctionnaires, le ministère de la Fonction publique veut justement avoir ses conclusions. Cette phase concerne plus de 11 mille agents de l'État. Ses résultats permettraient une meilleure application des recommandations du forum tenu en janvier.



Une dizaine de syndicalistes parmi les agents publics ont été interpellés.

CERTAINES RECOMMANDATIONS DU 1er FORUM DE LA FONCTION PUBLIQUE

- **LE RESPECT** DES PROCEDURES DE RECRUTEMENT, CONFORMEMENT A L'ARTICLE 35 DE LA LOI 8/91 DU 26 SEPTEMBRE 1991 PORTANT STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES.
- **LA MISE EN PLACE** D'UNE STRATEGIE VISANT UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES.
- **LA PRIORISATION** DES RECRUTEMENTS PAR VOIE DE CONCOURS.
- **LA REGULARISATION** SANS DELAI DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES.
- **LE RESPECT** DE LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC EN CAS DE PASSATION DE CHARGES OU DE CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT.
- **LE MAINTIEN** DU SYSTEME DE L'AVANCEMENT AUTOMATIQUE.
- **L'ALLOCATION** D'UNE PRIME D'ELOIGNEMENT EN ZONE RECULEES.

pour non-respect des mesures de

En route pour la concrétisation des recommandations du Forum de la Fonction publique



Illés par la police, avant que d'autres s'efforcent de rassurer leurs ca-

Charly NYAMANGOY BOUTONOU
Libreville/Gabon

DESTINE à apporter des solutions aux situations administratives des agents de l'État, ainsi que cela avait été énoncé lors du forum de la Fonction publique tenu du 8 au 10 janvier 2020, le Comité de pilotage de suivi des recommandations dudit forum a repris ses travaux hier, au ministère de la Fonction publique à Libreville. Ces assises avaient, en effet, été interrompues suite à l'apparition du nouveau coronavirus (Covid-19) au Gabon.

En prélude aux séances destinées à l'examen des conclusions issues de ce forum, la réunion d'hier, présidée par Cyrille Angoué, directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique, et à laquelle prenaient part, outre

Le Comité de pilotage a pour objectif principal d'examiner toutes les articulations de la carrière administrative d'un agent de l'État depuis son recrutement jusqu'à sa mise en retraite.



Photo: BOUTONOU

les membres dudit comité, les partenaires sociaux, était axée, entre autres, sur la déclinaison du calendrier du comité de pilotage dont les travaux débutent le mercredi 3 juin 2020.

“Aujourd'hui, nous nous sommes donc retrouvés pour annoncer le démarrage des travaux qui avaient été interrompus, du fait du contexte sanitaire dû à la pandémie de Covid-19 dans notre pays. Ces travaux vont se dérouler avec les quatre commissions, de façon séquentielle, soit deux en matinée, deux en après-midi. Cela sur une période que nous avons évaluée sur deux mois”, explique M. Angoué. Précisant que “cette période peut éventuellement être prolongée, au regard du volume des points

et des dossiers à traiter”. Réunissant partenaires sociaux et experts du gouvernement, le Comité de pilotage a pour objectif principal d'examiner toutes les articulations de la carrière administrative d'un agent de l'État depuis son recrutement jusqu'à sa mise en retraite. Une évolution qui, très souvent, est loin d'être harmonisée. Il s'agit donc d'engager des réformes profondes qui permettront d'élaguer toutes les lourdeurs et pesanteurs constatées dans le traitement des dossiers relatifs à la carrière administrative d'un agent de l'État. Mais également de la mise en œuvre d'une série de mesures visant à l'édification d'une administration forte, performante et équitable.

Pour l'exemple

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon



Photo: BOUTONOU

LA communauté nationale a les yeux rivés vers le Komo, siège de la Police où onze compatriotes ont été interpellés, puis libérés en fin d'après-midi. Certes tous membres d'un syndicat, ces onze personnes, dont leur leader syndical, ont délibérément enfreint la règle relative aux gestes barrières édictée par le gouvernement pour éviter de mettre en danger sa vie et celle d'autrui et, ainsi, freiner la propagation du mortel coronavirus. Et également la règle empêchant les rassemblements de plus de 10 personnes.

Ces syndiqués ont joué au plus malin. En divisant leur contingent en petits groupes de dix personnes, ils ont projeté d'assaillir par ruse le ministère de la Fonction publique.

petits groupes de dix personnes, ils ont projeté d'assaillir par ruse le ministère de la Fonction publique. Seulement, la faute est consommée. Selon les images en notre possession, des sources

proches du cabinet du ministre Berre, c'est près de 250 personnes qui se sont retrouvées dans l'enceinte de cette administration. Il reste que leur libération sur ordre suscite moult interrogations au regard de cette violation flagrante de

la mesure de distanciation physique, principalement, l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes sans autorisation spéciale. Quelles raisons sous-tendent cette décision ? Surtout au moment où des voix s'accordent partout dans le pays, au regard des chiffres de plus en plus inquiétants des cas positifs au coronavirus, pour appeler le gouvernement à plus de fermeté dans l'application des mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid-19.

Tout le monde s'attend à voir les pouvoirs publics faire preuve de rigueur, au risque de voir d'autres citoyens prendre exemple et se lancer à leur tour dans des actes d'incivisme face à cette pandémie qui a déjà coûté la vie à des compatriotes.